Département de la Corrèze
Canton d'**ARGENTAT**
Commune **d'ALTILLAC**

APPROUVÉ LE : 22 SEP. 2026
M... D'ALTILLAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2026

Membres en exercice : 15	
Présents	12
Votants	13
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

Le vendredi 18 septembre 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 septembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 02 septembre 2026

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Anthony DELPEYROUX
Représenté(s) : Julien MEREAU représenté par Sébastien CAUMES
Secrétaire de séance : Anthony DELPEYROUX

46.2026
Objet : Ecole, remplacement des sols, validation et financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande formulée en conseil de classe par les enseignants et Madame la Déléguée Départemental de l'Education Nationale (DDEN),
Considérant qu'il convient de valider la réalisation de l'opération « Ecole, remplacement des sols des classes 1 et 2 et du couloir»,
Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Ecole – remplacement des sols	+ 16 935.50 €
Subvention Conseil Départemental 2026 – 25%	- 4 233.87 €
TVA totale (20 %)	+ 3 387.10 €
Total TTC à financer	**16 088.73 €**
FCTVA (à récupérer 2 ans après la fin de l'opération – 16.404 % si pas de changement avec la loi de finance)	- 3 333.72 €
Coût total de l'opération	**12 755.01 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

décident de faire remplacer les sols de l'école le nécessitant pour un montant de 16 935.50 €uros HT soit 20 322.60 €uros TTC, précisent que cette somme est à inscrire au budget 2026,
approuvent le plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessus,
sollicitent l'octroi de subventions aussi élevées que possible sur l'enveloppe 2026 auprès du Conseil Départemental de la Corrèze,
donnent tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à l'avancement de ce dossier tant administratif que techniques et financières (recherche de subventions, signature des dossiers techniques, négociation et signatures des contrats d'emprunt, etc....), à charge pour lui, de les informer régulièrement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 18/09/2026
et de la transmission en Préfecture.

Le secrétaire, Anthony DELPEYROUX

Altillac, le 18 septembre 2026.
Le Maire, Denis PINSAC.

MAIRIE DE ALTILLAC 19 (Corrèze)

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de reception de l'AR: 21/09/2026

019-211900709-2026046D-DE
AGEDI